— la note 1.1 de l'annexe qui décrit les amendements de la norme IAS 39 non encore adoptés dans l'Union européenne et non compatibles avec le référentiel en vigueur à la date de clôture, appliqués par anticipation au 30 juin 2005 dans une optique de cohérence avec le référentiel comptable qu'il est prévu d'utiliser pour l'exercice.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 7 septembre 2005.
Les commissaires aux comptes :

Deloitte & Associés :	Ernst & Young Audit :
représenté par :	représenté par :
THIERRY BENOIT ; ALAIN PONS.	JEANNE BOILLET ; GILLES GALIPPE.

97965

PINATTON FINANCE

Société anonyme au capital de 3 000 000 €.
Siège social : 12, boulevard de la Madeleine, 75009 Paris.
342 019 114 R.C.S. Paris.
Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2005, ont été publiés au « Journal Spécial des Sociétés » du 1er octobre 2005.

98025

PISCINES DESJOYAUX S.A.

Société anonyme au capital de 6 940 520 €.
Siège social : La gouyonnière, 42480 La Fouillouse.
351 914 379 R.C.S. St-Etienne.
Exercice social : 1er septembre au 31 août.

Chiffres d'affaires comparés.
(En milliers d'euros.)

	2004/2005	2003/2004
Premier trimestre	17 120	16 887
Deuxième trimestre	14 115	13 630
Troisième trimestre	29 711	30 024
Quatrième trimestre	22 321	22 962
	83 267	83 503
Activité piscines	82 090	83 142
Autres activités	1 177	361

98029

SANEF

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 63 607 199,38 €.
Siège social : 100, avenue de Suffren, 75015 Paris.
632 050 019 R.C.S. Paris.

A. — Rapport du premier semestre 2005.

Forte amélioration de la performance opérationnelle.

Après une très bonne progression de son chiffre d'affaires au 30 juin 2005 (+8,5 %), le groupe enregistre une forte croissance de son EBITDA qui passe de 323,7 M€ à fin juin 2004 à 354,6 M€ à fin juin 2005, soit une hausse de 9,6 %. Malgré des dépenses non récurrentes notamment liées à l'ouverture du capital, le résultat net croît de 13,4 % pour s'établir à 45,7 M€ à fin juin 2005.

(En millions d'euros)	S1-2004	S1-2005	Variation
Chiffre d'affaires	506,3	549,3	8,5 %
EBITDA (*)	323,7	354,6	9,6 %
Résultat courant (*)	59,6	85,8	44 %
Résultat net	40,3	45,7	13,4 %

(*) Hors éléments non récurrents.

1. Croissance du chiffre d'affaires (+8,5 %) :
— Ventilation du chiffre d'affaires au 30 juin 2005 :

(En millions d'euros)	S1-2004	S1-2005	Variation
Péage	483,5	515,3	6,6 %
Village commercial	8,5	8,5	
Abonnements et Télématique	6,0	12,3	104,9 %
Télécom	4,9	9,1	85,4 %
Système et services	3,3	4,1	24,5 %
Total hors Péage	22,8	34,1	49,5 %
Total groupe	506,3	549,3	8,5 %

La forte progression de la performance opérationnelle de Sanef au cours du premier semestre 2005 s'appuie tout d'abord sur la croissance du chiffre d'affaires qui enregistre à fin juin 2005 une progression de 8,5 %, supérieure à celle des autres sociétés du secteur, pour s'élever à 549,3 M€.

Cette progression du chiffre d'affaires provient de la bonne croissance du chiffre d'affaires péage (+6,6 %) ainsi que de celle des métiers connexes (+49,5 %).

– Chiffre d'affaires péage : Il faut souligner l'évolution particulièrement soutenue du trafic sur le réseau du groupe (+3 %) dans un contexte sectoriel décevant ; ceci confirme à nouveau la qualité des composantes du trafic du groupe, qui profite du dynamisme de la région parisienne (4 des 7 accès autoroutiers) et bénéficie de sources diversifiées. L'effet rocade est particulièrement marqué, avec une croissance de 8,1 % sur le réseau de maillage A 16, A 29 et A 26. L'ouverture de la nouvelle section Amiens-Neufchâtel en Bray sur l'A 29 a ainsi apporté un supplément de trafic de 1 %.

La croissance est équilibrée entre les véhicules légers (VL) et les poids lourds (PL).

La croissance du chiffre d'affaires péage provient également d'une augmentation moyenne des tarifs de 2,5 %, ainsi que d'un effet résiduel dû en partie à une nouvelle politique commerciale envers la clientèle poids lourds.

Répartition du trafic.

(En million de Km parcourus)	S1-2004	S1-2005	Evolution %
A 1-A 2	1 816,2	1 838,1	1,2
A 4	1 760,9	1 784,1	1,3
A 13-A 14	1 337,8	1 356,9	1,4
Maillage A 16-A 26-A 29	1 648,0	1 781,9	8,1
Total VL + PL	6 562,9	6761,0 (*)	3,0
Dont total VL	5 319,7	5 480,5	3,0
Dont total PL	1 243,2	1 280,5	3,0

(*) Dont nouvelle section de l'A 29 : 67,9 millions de km parcourus.

– Chiffre d'affaires hors péage : Les métiers connexes ont enregistré une progression de 49,5 % de leur chiffre d'affaires au premier semestre 2005 par rapport au premier semestre 2004.

• Abonnements et services télématiques : le groupe conforte sa position de leader en matière de badges Liber-t avec 432 500 badges en circulation à fin juin 2005. Le chiffre d'affaires de Masternaut connaît une croissance très forte pour atteindre 5,5 M€ contre 3,3 M€ au premier semestre 2004, soit une progression de 67 %. A périmètre constant, le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 13,1 %.

• Télécom : le chiffre d'affaires à fin juin s'élève à 9,1 M€, dont 2,5 M€ dus à une indemnité de résiliation d'un contrat. Le déclin de l'activité historique de location de fibres optiques noires qu'illustre cette résiliation devrait être progressivement compensé par les autres activités de transport de données à haut débit qui sont elles en forte augmentation.

• Systèmes et services : cette activité enregistre une hausse de chiffre d'affaires de 24,5 %, due essentiellement au démarrage du contrat de fourniture d'équipement de péage en Croatie.

2. Croissance des résultats. — L'EBITDA enregistre une progression solide de 9,6 % de juin 2004 à juin 2005 pour le groupe. Pour les activités concessions seules, la croissance est de 9,3 % ; le ratio EBITDA/CA passe de 63,9 % à 65,3 % à fin juin 2005, en ligne avec l'objectif de 67 % à fin 2008.

Le résultat courant, hors éléments non récurrents, passe de 59,6 M€ à fin juin 2004 à 85,8 M€ à fin juin 2005, soit une hausse de 44 %.

Le résultat net enregistre une progression de 13,4 % et passe de 40,3 M€ à fin juin 2004 à 45,7 M€ à fin juin 2005.

La performance opérationnelle peut aussi s'illustrer par :

— la croissance du taux d'automatisation des transactions (qui passe de 53,8 % à fin juin 2004 contre 55,5 % à fin juin 2005) s'effectue à un rythme supérieur à nos objectifs ;

— un programme d'investissement pour l'année 2005 qui sera moins coûteux que prévu grâce à la bonne gestion du chantier de l'A 29 et le choix de techniques innovantes pour le renouvellement des chaussées.

Des éléments non récurrents, en particulier la prise en charge de l'abondement et la décote de l'offre réservée aux salariés dans le cadre de l'ouverture du capital, ainsi que la dissolution du GIE ont accru le montant des charges d'une valeur globale d'environ 12 M€.

3. Perspectives 2005. — Le groupe poursuit la mise en œuvre de sa stratégie en deux axes - exploiter ses concessions avec efficacité et développer des opportunités de croissance - afin de conforter la croissance des résultats enregistrée au premier semestre sur l'ensemble de l'année 2005.

— Poursuite du programme de modernisation des Péages (2005-2008).

Ce programme comprend deux axes : l'équipement des gares à faible trafic en dispositifs automatiques et la rénovation des grandes gares en barrière. A ce jour, 11 gares sont équipées de dispositifs automatiques sur les 54 gares à faible trafic que compte le réseau Sanef ; trois grandes barrières sur A 1 et A 2 (Chamant, Fresnes et Hordain) sont aussi en cours de modernisation. L'effet de ce programme devrait se faire sentir dès la fin de l'année 2005.

— Réorganisation du pôle télématique

Afin de permettre un développement conforme aux objectifs que s'est fixé le groupe, ce pôle a été organisé en trois activités :

– Eurotoll, société émettrice de badges, en charge du développement de l'interopérabilité en France et en Europe qui est une nouvelle filiale en cours de création ;

– Masternaut, qui poursuit sa stratégie de vente en Europe de solutions de transport intelligent basées sur le GPS et la téléphonie mobile ;

– Sanef Toll Solution-International, chargée de la fourniture et de l'exploitation de systèmes de péage électronique en Europe.

— Poursuite d'une politique active de développement des concessions : Quatorze dossiers, dont quatre en France et dix à l'étranger, sont actuellement suivis activement avec notamment l'A 65 Pau-Bordeaux, le contrat d'exploitation du tunnel de Dublin et la concession de l'autoroute Crémone-Mantoue en Italie.

Le groupe Sanef, avec des résultats semestriels en forte progression, confirme ainsi les objectifs qu'il a fixés lors de l'introduction en Bourse le 23 mars 2005 et poursuit sa stratégie de développement.

Rappel du calendrier de la communication financière :

— 18 octobre 2005 (avant Bourse) : publication du CA du troisième trimestre 2005 ;

— 18/19 novembre : salon Actionaria.

Compte de résultat consolidé.

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04
Chiffre d'affaires	549 397	506 303
EBITDA (avant éléments non récurrents)	354 660	323 703
Bénéfice opérationnel avant éléments non récurrents	222 311	199 428
Bénéfice opérationnel	210 320	202 599
Charges et produits financiers nets	– 136 465	– 139 844
Bénéfice avant impôt et éléments non récurrents	85 846	59 584
Eléments non récurrents	– 11 991	3 172
Impôts sur les résultats	– 28 150	– 22 482
Bénéfice net	45 705	40 274
Dont part des minoritaires	72	
Dont part du groupe	45 633	40 274
Résultat par action (euros)		
Résultat par action (euros)	0,49	12,71
Nombre moyen d'actions	91 791 893	3 169 733

B. — Comptes consolidés.

Etats de synthèse.

1. — **Compte de résultat consolidé.**
(En milliers d'euros.)

	Notes	30/06/05	30/06/04
Chiffre d'affaires	3.2	549 397	506 303
Charges opérationnelles		– 339 077	– 303 704
Achats et charges externes	3.3	– 50 274	– 44 787
Charges de personnel	3.4	– 79 853	– 65 796
Autres produits et charges nets	3.5	– 421	4 366
Impôts et taxes	3.6	– 76 181	– 73 213
Dotations aux amortissements et provisions	3.7	– 132 348	– 124 274
Bénéfice opérationnel		210 320	202 599
Charges d'intérêts	3.8.1	– 143 618	– 142 501
Produits d'intérêts		5 662	3 413
Autres charges financières	3.8.2	– 2 373	– 1 184
Autres produits financiers	3.8.2	3 864	429
Bénéfice avant impôt		73 855	62 756
Impôt sur les résultats	3.9	– 28 150	– 22 482
Bénéfices net de l'exercice		45 705	40 274
Dont part des minoritaires		72	
Dont part du groupe		45 633	40 274
Résultat par action (euros)	3.10		
Résultat par action (euros)		0,49	12,71
Nombre moyen d'actions		91 791 893	3 169 733
Résultat dilué par action (euros)		0,49	12,71
Nombre moyen d'actions		91 791 893	3 169 733

2. — **Bilan consolidé au 30 juin 2005.**
(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	30/06/05	31/12/04
Ecart d'acquisition	3 11/12	4 838	4 838
Immobilisations incorporelles	3 12	6 809	6 052
Immobilisations corporelles	3 13	5 310 593	5 387 405
Actifs financiers non courants	3 14	52 998	32 180
Total actifs non courants		5 375 238	5 430 475
Stocks		6 963	7 361
Clients et autres créances	3 15	100 486	116 265
Actifs financiers courants	3 14	2 853	2 228
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 16	915 337	335 709
Total actifs courants		1 025 639	461 563
Total de l'actif		6 400 877	5 892 038

Passif	Notes	30/06/05	31/12/04
Capital		63 607	48 322
Primes d'émission		848 621	
Réserves consolidées et résultat		368 333	462 892
Capitaux propres (part du groupe)		1 280 561	511 214
Intérêts minoritaires		174	139
Total capitaux propres	3 17	1 280 735	511 353
Provisions non courantes	3 18	17 208	17 832
Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)		4 259 979	4 351 315
Dette d'impôt différé		124 008	124 025
Total dettes non courantes		4 401 195	4 493 172
Provisions courantes	3 18	24 614	24 143
Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)		458 079	388 153
Dettes fournisseurs et autres dettes		214 563	409 898
Dette d'impôt exigible		21 691	65 319
Total dettes courantes		718 947	887 513
Total du passif		6 400 877	5 892 038

3. — **Tableau de variation des capitaux propres consolidés.**
(En milliers d'euros.)

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et résultat de l'exercice	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
1er janvier 2004	48 322		381 727	430 049		430 049
Résultat de la période			97 902	97 902	21	97 923
Total des charges et produits de la période			97 902	97 902	21	97 923
Dividendes			– 16 737	– 16 737		– 16 737
Acquisition Masternaut					118	118
31 décembre 2004	48 322		462 892	511 214	139	511 353
Opérations sur capital	15 285	846 621		861 906		861 906
Résultat de la période			45 633	45 633	72	45 705
Résultat enregistré directement en capitaux propres			– 1 326	– 1 326		– 1 326
Total des charges et produits de la période			44 307	44 307	72	44 372
Rémunération des salariés en actions		2 000		2 000		2 000
Dividendes			– 138 907	– 138 907		– 138 907
Autres			41	41	– 37	4
30 juin 2005	63 607	848 621	368 333	1 280 561	174	1 280 735

4. — **Tableau consolidé des flux de trésorerie.**
(En milliers d'euros.)

	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Activités opérationnelles :		
Bénéfice opérationnel	210 320	202 599
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissements et provisions (à l'exclusion des provisions sur actifs)	134 166	125 310
Plus-value / moins-value de cession et divers	– 26	373
Variation de stock	397	188
Variation des clients et autres créances	16 038	– 11 269
Variation des fournisseurs et autres dettes	– 246 954	75 370
Impôt payé	– 71 134	– 8 997
	42 807	383 574
Activités d'investissement :		
Paiement d'immobilisations corporelles	– 43 190	– 87 538
Encaissement lié à la vente d'immobilisation corporelles	224	423
Paiement d'immobilisation incorporelles	– 1 785	– 988
Paiement nets sur acquisition de sociétés intégrées globalement	– 3	– 2 570
Paiement des immobilisations financières	– 6 844	– 193
Intérêts perçus	5 662	3 413
Dividendes reçus	202	202
	– 45 734	– 87 251
Activités de financements :		
Augmentation de capital	861 906	
Remboursement d'emprunt et avances	– 615	– 128 514
Subventions d'investissement reçues	745	739
Intérêts payés	– 143 618	– 142 501
Dividendes payés	– 138 908	
	579 510	– 270 276
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice	335 709	145 137
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	576 583	26 047
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice	912 292	171 184

Annexe aux comptes consolidés.

1. – Informations relatives au groupe.

Le groupe Sanef, est titulaire de deux concessions lui ayant été attribuées par l'Etat, portant sur 1 772 km d'autoroutes, ouvrages et installations annexes, dont 1 393 pour Sanef et 379 km pour SAPN. Au 30 juin 2005, le réseau en service du groupe est de 1 743 km.

Le 5 novembre 2004 ont été signés les avenants, no 7 pour la Sanef et no 6 pour la SAPN, qui modifient substantiellement et dans les mêmes termes les cahiers des charges des deux sociétés. Ils définissent les conditions juridiques et financières générales des concessions jusqu'à leur échéance au 31 décembre 2028.

Le 31 décembre 2004 ont été signés les contrats d'entreprise entre les sociétés du groupe Sanef et l'Etat qui définissent les programmes d'investissements et la politique tarifaire pour la période 2004-2008.

Dans le cadre de ses deux métiers principaux de concessionnaire et exploitant d'autoroutes, le groupe a développé un savoir-faire dans trois autres types d'activité : les services télématiques à travers notamment l'acquisition en 2004 de la société Masternaut, les télécommunications et la promotion et la gestion des aires de services.

Ouverture du capital de Sanef.

La société Sanef a fait l'objet d'une introduction en Bourse, et sa première cotation s'est déroulée le 24 mars 2005. Le montant levé au cours de cette opération, avant imputation des frais sur la prime d'émission est de 884 600 milliers d'euros (dont 489,7 M€ provenant de l'offre à prix ouvert, 347,7 M€ du placement global garanti, 20,6 M€ de l'option de surallocation et 26,8 M€ de l'offre réservée aux salariés).

La société Sanef est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 050 019.

Le numéro de Siret de la société est : 63205001900280.

Le code NAF de la société est : 632 A.

Le siège social de la société Sanef est situé 100, avenue de Suffren, 75015 Paris.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre. Pour les besoins de l'établissement des comptes intermédiaires au 30 juin, une situation est établie pour chacune des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

2. – Méthodes comptables.

2.1. Référentiel. — Conformément au règlement européen no 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés qui seront publiés au titre de l'exercice 2005 seront établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations. Les états financiers 2005 comprendront un bilan d'ouverture établi selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS » et les comptes de l'exercice 2004.

La recommandation du CESR (Committee of European Securities Regulators) du 30 décembre 2003 sur la préparation de la transition aux IFRS, encourage les émetteurs à publier au plus tôt l'impact quantifié du changement de référentiel. Pour répondre à cette recommandation, le groupe Sanef a publié dans ses comptes au 31 décembre 2004 un tableau de réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004.

Cette publication est complétée par les tableaux et notes ci-après détaillés : « Informations relatives à la transition aux normes IFRS ».

Ces comptes pro forma constitueront le comparatif des comptes de l'exercice 2005 établis en application des normes IFRS, sous réserve qu'aucune modification de normes n'intervienne d'ici le 31 décembre 2005.

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2005 sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne, en particulier la norme IAS 34 relative aux comptes intermédiaires. Lorsque des options ont été prises, elles sont détaillées ci-après. Aux fins de comparaison, le compte de résultat intermédiaire au 30 juin 2004 a également été retraité comme indiqué ci-dessus pour les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Les états financiers sont établis selon le principe des coûts historiques, sauf exceptions indiquées ci-après. L'établissement des états financiers conformément aux normes IRFS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la direction dispose à la date d'arrêtés des comptes. Toutefois, les réalisations pourront s'avérer différentes.

2.2. Informations relatives à la transition aux normes IFRS. — Le passage aux nouvelles normes comptables internationales a été réalisé conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 1 (première application des normes d'information financière internationales).

Les retraitements et options retenus pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004, des comptes pro forma au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2004 appellent les commentaires suivants :

2.2.1. Traitement comptable des contrats de concession : Selon les analyses figurant dans les projets D 12, D 13 et D 14 de l'Ifric, un contrat de concession, pour lequel la rémunération du concessionnaire est procurée par les usagers du service public concédé, serait considéré comme l'échange de la construction des ouvrages contre le droit de les exploiter conformément aux termes du

contrat de concession. Par ailleurs, les ouvrages concédés ne pourraient être considérés comme contrôlés par le concessionnaire. Il en résulte que l'actif du concessionnaire serait constitué par la valeur du contrat de concession, appréciée à la fin de la construction des ouvrages et comptabilisée en tant qu'immobilisation incorporelle, et non par le coût de construction des ouvrages.

En pratique, compte tenu de la durée longue des contrats de concession, l'appréciation de la valeur des contrats peut être malaisée et il est probable que l'interprétation prévoira qu'elle soit assimilée au coût de construction des ouvrages. Au surplus, le texte de l'interprétation pourrait autoriser que, à sa date de première application, la valeur comptable des immobilisations concédées selon les règles comptables nationales soit admise en tant que valeur du contrat de concession suivant les normes IFRS.

Au total, Sanef estime que, si elles sont confirmées, les analyses de l'IFRIC devraient avoir pour effet le reclassement en tant qu'immobilisation incorporelle des ouvrages concédés. Elles ne devraient pas ainsi avoir de conséquence significative sur les capitaux propres et les résultats, même si le traitement comptable de l'obligation de gros entretien et de renouvellement reste encore à préciser.

Concernant l'amortissement des biens objet du contrat de concession, le groupe a estimé que l'amortissement de caducité relatif aux immobilisations renouvelables n'était pas compatible avec les normes IFRS et qu'il devait être éliminé. Cette élimination a été imputée sur les réserves consolidées au 1er janvier 2004. Les immobilisations renouvelables ne font plus l'objet que d'un amortissement de dépréciation. Cette décision ne préjuge pas du traitement qui pourrait être préconisé par l'IFRIC pour prendre en considération l'obligation de renouvellement imposée aux concessionnaires, y compris au cours des dernières années du contrat de concession.

Le groupe avait mis en œuvre dès l'exercice 2002 la norme relative aux biens corporels, et en particulier l'approche dite par composants : seuls les biens dont la durée de vie excède la durée de la concession continueront à être amortis sur la durée de celle-ci. Le principal composant renouvelable mis en évidence est la couche de roulement des chaussées. Les couches de roulement sont donc isolées et amorties sur leur durée d'utilité propre (en moyenne 10 ans), le coût de leur remplacement cessant alors d'être comptabilisé en charges au titre des grosses réparations. Par ailleurs, les immobilisations non renouvelables sont amorties linéairement sur la durée de la concession.

2.2.2. Application des normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers : Le groupe a opté pour l'application dès le 1er janvier 2004 des normes IAS 32 et IAS 39 sur les instruments financiers. Pour le groupe Sanef, l'application de cette norme a pour effet :

— de réduire la valeur à l'actif des prêts ne portant pas intérêt ;

— de comptabiliser au bilan la juste valeur des swaps de taux d'intérêts, mis en place par la société pour variabiliser les intérêts à taux fixes supportés par les emprunts et de les analyser en tant qu'instruments de couverture de juste valeur (comptabilisation en résultat des changements de valeur du dérivé et ajustement de la valeur de l'emprunt correspondant). Dans la mesure où ces swaps ont été analysés comme ayant une efficacité totale pour couvrir les flux d'intérêt à taux fixe, leur variation de valeur coïncide avec l'ajustement de valeur des emprunts correspondant et n'a pas ainsi d'incidence sur le résultat.

Pour le swap de taux et de devise conclu par la Caisse nationale des autoroutes pour le compte de la société, il n'a pas été possible de procéder au test d'efficacité justifiant son traitement en tant que couverture. Ce swap a été considéré comme un instrument dérivé autonome, de sorte que l'évolution de sa valeur au cours de l'exercice affecte le compte de résultat. En contrepartie, l'emprunt en devise couvert pour ce swap est valorisé au bilan au cours en vigueur à la clôture de l'exercice.

2.2.3. Amortissement des écarts d'acquisition : Les acquisitions effectuées par le groupe après la date de transition aux normes IFRS ont été comptabilisées dans les comptes du groupe selon la méthode dite de l'achat, conformément aux dispositions d'IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Les opérations de regroupement d'entreprises antérieures au 1er janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitement.

L'écart d'acquisition positif dégagé à l'occasion de l'acquisition de la société Masternaut a fait, en conformité avec le référentiel français l'objet, d'un amortissement. Ce dernier n'étant pas autorisé par la norme IFRS 3 a été annulé sur l'exercice 2004, et le test de dépréciation effectué en fin d'exercice n'a pas remis en cause le montant de cet écart d'acquisition.

2.2.4. Allongement de la durée de concession : La société a également examiné le traitement selon les normes IFRS de l'allongement de la durée de la concession intervenu en 2000.

En application de l'ordonnance ayant prévu cet allongement, la société avait recalculé les amortissements comptabilisés précédemment, comme si la nouvelle durée avait été stipulée dans le contrat de concession dès l'origine. Selon la norme IAS 38 sur les immobilisations incorporelles, la société aurait dû maintenir les amortissements enregistrés jusqu'à la date de l'allongement et se borner à répartir sur la nouvelle durée la valeur nette comptable de l'actif concédé à la date de l'allongement.

Toutefois, Sanef estime que l'allongement de la durée des contrats de concession de Sanef et SAPN, et son traitement comptable, ne constituait que l'un des aspects d'une réforme globale visant à les faire passer d'un statut d'entités administrées à celui de société de plein exercice disposant d'une autonomie financière et de gestion. Ainsi mise en perspective, la réforme autoroutière est à l'origine de sociétés économiquement nouvelles pour lesquelles la valeur des ouvrages concédés au bilan résulte directement de cette reconfiguration et ne saurait être modifiée sans remettre en cause la réforme.

Cette analyse rend possible le maintien des valeurs comptables des ouvrages concédés au 1er janvier 2004. En outre, ainsi que cela est indiqué ci-dessus, l'interprétation de l'IFRIC pourrait inclure une mesure transitoire visant à admettre en tant que valeur du contrat en normes IFRS la valeur comptable des ouvrages concédés à la date de transition.

2.2.5. Autres considérations : Parmi les options offertes par les normes IFRS, Sanef a retenu celle offerte par la norme IAS 23 autorisant à incorporer dans le coût des ouvrages les frais financiers supportés pendant la période de construction. Cette option était également celle retenue dans le cadre des règles comptables françaises.

La norme IAS 20 sur les subventions d'investissement autorise à présenter les subventions d'investissement soit en tant que produit différé, soit en déduction du coût des immobilisations, Sanef a choisi ce second mode de présentation conformément à sa pratique antérieure.

D'autres options offertes par les normes IFRS n'ont pas été retenues par Sanef, notamment celles incluses dans la norme IFRS 1 applicable à l'occasion de la transition aux normes IFRS. En particulier, le groupe Sanef a choisi de ne pas appliquer la méthode du corridor. Ce choix conduit à constater immédiatement en charges les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les principaux impacts relatifs au passage au référentiel IFRS sont retracés dans les tableaux présentés en partie 4 « Tableaux des impacts de la transition aux normes IFRS ».

2.3. Méthodes de consolidation. — Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation majoritaire et en détient le contrôle.

Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan dans une catégorie distincte des capitaux propres. La part des actionnaires minoritaires dans les résultats est présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les sociétés nouvellement acquises sont consolidées à la date effective de prise de contrôle. Leurs actifs et passifs sont évalués à cette date selon la méthode de l'acquisition.

2.4. Méthode de conversion. — Dans les sociétés du groupe, les transactions en monnaie étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont inscrites au compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

Les filiales et participations hors zone euro ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leur bilan est converti au taux de clôture ; leur compte de résultat au taux moyen annuel. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales et participations sont enregistrées en écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « Réserve de conversion ». Les écarts d'acquisition sur ces filiales sont comptabilisés dans leur monnaie de fonctionnement.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Réserves consolidées et résultat ».

2.5. Information sectorielle. — Le groupe œuvre quasi exclusivement en France, et ses efforts de diversification, en particulier dans l'activité télématique, par l'acquisition de la société Masternaut, ne sont pas significatifs à ce jour au regard de l'activité d'ensemble du groupe. Il en résulte que le groupe reste aujourd'hui mono-secteur tant au niveau de l'activité qu'au niveau géographique.

2.6. Ecart d'acquisition. — L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés contrôlées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date de prise de contrôle. Il correspond à des éléments non identifiables des sociétés acquises. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Un test de dépréciation est effectué dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisitions sont ventilés par unités génératrices de trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables.

2.7. Immobilisations incorporelles. — Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées par les logiciels acquis par le groupe. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis selon le mode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 5 ans en fonction de leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont actuellement pour l'essentiel intégralement inscrits au compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus dans la mesure où ces frais ne remplissent pas les conditions pour être immobilisés.

2.8. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles inscrites au bilan du groupe correspondent pour leur quasi totalité aux immobilisations du domaine concédé, et, pour l'essentiel, reviendront gratuitement à l'Etat à l'échéance du contrat de concession.

La concession s'étend à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, l'entretien et exploitation de l'autoroute et ses annexes, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et autres au service des usagers ou réalisés en vue d'améliorer l'exploitation (il peut s'agir à des immobilisations correspondant à la construction initiale ou à des immobilisations complémentaires sur autoroutes en service).

On distingue les immobilisations « Non renouvelables » durant la durée de vie de la concession (infrastructure, ouvrage d'art ...), et les immobilisations « renouvelables » dont la durée de vie est inférieure à la durée de la concession et dont le remplacement devra être effectué par le concessionnaire (matériel de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, ainsi que les matériels informatiques, de transport, les matériels et outillages). Les couches de roulement des chaussées, renouvelables en moyenne tous les 10 ans, ont également été identifiées en tant qu'immobilisations renouvelables.

Les immobilisations concédées sont inscrites au bilan à leur coût historique incluant les intérêts intercalaires et certaines charges directement affectées à

la construction, sous déduction des subventions d'investissement. Les immobilisations non renouvelables sont amorties linéairement sur la durée de la concession, les immobilisations renouvelables sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

Durées d'utilité	Nombre d'années
Couches de roulement	10
Matériels et outillages	5 à 8 ans
Matériels informatiques	3
Matériels de transport	5
Agencement et installations	8

2.9. Contrats de location. — Les contrats de location financement dans lesquels le groupe Sanef est preneur ne présentent pas des encours significatifs et n'ont pas ainsi été portés au bilan.

Les contrats de locations financement sur les matériels commercialisés par la filiale Masternaut sont à l'origine des créances financières cédées à des organismes financiers et qui n'apparaissent plus de ce fait à l'actif du groupe.

2.10. Tests d'évaluation des écarts d'acquisition, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles. — Les conditions juridiques des contrats de concession existants et les dispositions financières qui les régissent conduisent à faire coïncider chaque contrat de concession avec une Unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets, actualisés. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont portées au crédit du compte d'immobilisation concerné.

2.11. Actifs financiers. — En dehors des actifs financiers résultant des opérations d'exploitation, les actifs financiers sont notamment constitués :
— de titres de participation non consolidés ;
— des avances financières ;
— de prêts efforts construction ;
— d'instrument dérivés ayant une valeur positive (voir 2 12) ;
— de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (voir 2 16).

Les titres de participation des filiales non consolidées sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition en l'absence d'un marché actif.

Les avances et les prêts sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base d'un taux d'intérêt effectif.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

2.12. Comptabilisation des instruments dérivés. — Au 1er janvier 2004, le swap de taux et de devise mis en place par la CNA pour le compte de Sanef, n'a pas fait l'objet d'un test d'efficacité susceptible de justifier son traitement en tant qu'instrument de couverture. En conséquence, ce swap a été considéré comme un instrument dérivé autonome, inscrit au bilan pour sa juste valeur, les fluctuations de celle-ci affectant le résultat.

Les swaps contractés directement par Sanef visent à variabiliser le taux fixe des emprunts. Ils ont été analysés comme ayant une efficacité totale pour couvrir la juste valeur des emprunts à taux fixe. Leur variation de valeur coïncide avec l'ajustement de la valeur des emprunts correspondant et n'a pas ainsi d'incidence sur le résultat.

A l'exception des instruments décrits ci-dessus, le groupe Sanef n'utilise pas d'instruments financiers dérivés dans le cadre de son activité.

2.13. Stocks. — Les stocks se composent essentiellement de fournitures et pièces détachées pour véhicules d'entretien des autoroutes. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure au coût.

2.14. Clients et autres créances. — Les créances clients et les autres créances liées à l'exploitation ont des durées courtes et ne portent pas intérêt. De ce fait, elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Des provisions sont constituées en fonction de l'estimation des montants recouvrables.

2.15. Comptabilisation des impôts sur les bénéfices. — Les impôts comprennent les impôts sur les bénéfices exigibles et les impôts différés.

Les créances et les dettes d'impôt exigible nées au cours de l'exercice et rattachées aux activités poursuivies du groupe sont classées en actifs et passifs courants. Les impôts différés sont enregistrés sur les différences temporaires entre la valeur au bilan des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'impôts attendus au moment du dénouement des différences temporaires, dans la mesure où ces taux sont connus à la clôture de l'exercice. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés qu'en fonction de leur probabilité de récupération future. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés, quelle que soit leur échéance, lorsqu'ils concernent les entités du groupe d'intégration fiscale. Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils figurent au bilan dans les actifs et passifs non courants.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie. — La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires et les Sicav de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces actifs sont évalués au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat avec pour contrepartie, l'ajustement du compte de trésorerie.

2.17. Capitaux propres. — Les coûts directement imputables aux augmentations de capital sont portés en déduction des primes d'émission.

2.18. Rémunération du personnel en actions. — Les rémunérations du personnel en actions sont portées en charges en contrepartie des primes d'émission dans les capitaux propres.

2.19. Provisions courantes et non courantes. — Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.20. Engagements sociaux à prestations définies. — Les salariés du groupe Sanef bénéficient d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées au moment du départ à la retraite à condition que le salarié soit encore en fonction à la Sanef à cette date. Par ailleurs, le personnel retraité de la filiale SAPN bénéficie d'une prise en charge partielle de son régime complémentaire de prévoyance.

En matière d'avantages à prestations définies payés avant le départ à la retraite, le groupe verse des avantages liés à l'attribution de médailles du travail.

Ces engagements à prestations définies sont comptabilisés au bilan et évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en estimant les salaires qui serviront de base au calcul des prestations. Les charges comptabilisées au cours d'un exercice comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût financier correspondent à la désactualisation de la dette actuarielle, et les écarts actuariels constatés au cours de l'exercice. Le groupe n'a pas opté pour une méthode visant à étaler les écarts actuariels sur plusieurs exercices.

2.21. Passifs financiers. — Les passifs financiers comprennent les dettes financières, les dettes fournisseurs, et les autres dettes liées à l'exploitation, ainsi que les instruments dérivés ayant une valeur négative.

Les dettes financières sont composées des emprunts et intérêts courus, des avances financières et des cautionnements reçus correspondant aux versements effectués par les porteurs de badges d'abonnement. Ils figurent au bilan au coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Compte tenu de leur maturité courte, les dettes fournisseurs et les autres dettes d'exploitation figurent au bilan à leur valeur nominale, la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif aboutissant à des montants très voisins. Les instruments dérivés ayant une valeur négative sont inscrits au passif à leur juste valeur.

2.22. Fournisseurs et autres dettes. — Les autres dettes comprennent les dettes fournisseurs, les dettes sociales et fiscales (hors impôt société) courantes et les autres dettes entrant dans le cycle d'exploitation. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale compte tenu de leur échéance très courte.

2.23. Reconnaissance du chiffre d'affaires. — Le chiffre d'affaires provient essentiellement de l'activité péages, et est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation des prestations correspondantes.

2.24. Méthodes particulières appliquées dans les comptes intermédiaires. — Les comptes semestriels clos le 30 juin 2005 ont été établis selon les mêmes méthodes que celles qui seront appliquées au 31 décembre 2005. En l'absence d'établissement de déclaration fiscale au semestre, la charge d'impôt a été déterminée sur la base du taux d'impôt effectif prévu pour l'ensemble de l'exercice 2005. En ce qui concerne les charges au titre des engagements sociaux à prestations définies, le principe a été de retenir la moitié de la charge prévue pour l'ensemble de l'exercice 2005.

3. – Explications des postes des états financiers de synthèse.

3.1. Périmètre de consolidation. — Le groupe Sanef est composé de la société-mère SANEF, de sa filiale SAPN et des autres filiales notamment celles dont l'activité présente un caractère stratégique au regard de la politique de développement du groupe. Il s'agit de :

Société	Code APE	No Siren	Adresse	Activité
Sanef	632 A	632 050 019	100, avenue de Suffren, 75015 Paris	Concession autoroutière
SAPN	632 A	632 054 029	100, avenue de Suffren, 75015 Paris	Concession autoroutière
Nacional P	701 F	417 555 430	Zone Grandin Noury, 20, route de Rouen, 76500 Elbeuf sur Seine	Télématique
Masternaut	722 Z	404 875 494	Zone Grandin Noury, 20, route de Rouen, 76500 Elbeuf sur Seine	Télématique
Sanef d.o.o			Savska 106, 10000 Zagreb Croatia	Prestations d'ingénierie

L'ensemble des sociétés sont consolidées par intégration globale.

3.2. Chiffre d'affaires :

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Péages	515 259	483 518
Abonnements et prestations télématiques	12 423	5 994
Redevances des installations commerciales	8 514	8 547
Services télécom	9 124	4 951

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Prestations d'ingénierie et divers	4 077	3 293
Chiffres d'affaires hors péages	34 138	22 785
Chiffre d'affaires	549 397	506 303

Les ventes d'abonnement et de services télématiques intègrent la facturation des frais de gestion sur abonnements, mis à la charge des titulaires d'abonnement sur une base mensuelle. Les ventes d'abonnement constituent de plus en plus une activité à part entière notamment avec le développement du télépéage Liber-t.

Les prestations télématiques correspondent à des ventes d'appareils et au traitement de l'information collectée par ces appareils.

Les redevances des installations commerciales sont versées par les tiers exploitant les installations commerciales situées sur les aires de service.

Les services télécom correspondent aux locations de fibres optiques ou de pylônes à des opérateurs de télécommunications. La hausse constatée au premier semestre 2005 s'explique en partie par la perception d'une indemnité de résiliation à hauteur de 2 500 milliers d'euros.

Les ventes de carburants et de divers services sont réalisées sur le réseau ou à proximité immédiate.

3.3. Achats et charges externes :

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Energie, fournitures et pièces détachées	– 13 777	– 9 811
Maintenance des infrastructures	– 2 676	– 6 330
Entretien courant	– 6 098	– 6 400
Autres charges externes	– 27 723	– 22 246
Achats et charges externes	– 50 274	– 44 787

3.4. Charges de personnel :

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Salaires et traitements	– 45 232	– 41 570
Charges sociales	– 21 637	– 19 885
Intéressement	– 1 769	– 1 818
Participation	– 1 689	– 2 150
Avantages postérieurs à l'emploi	– 250	– 296
Autres avantages à long terme	– 83	– 77
Coût de l'offre d'actions aux salariés	– 9 193	
Charges de personnel	– 79 853	– 65 796

Dans le cadre de son introduction en bourse au cours du premier semestre 2005, le groupe a consenti à ses salariés un plan de souscription d'actions prévoyant un prix de souscription égal à 80 % du prix de l'action déterminé pour cette introduction. Cet avantage a été neutralisé en partie en prenant en compte l'indisponibilité des actions pendant cinq ans ce qui se traduit par une charge de 2 000 milliers d'euros. Le groupe a abondé ce plan de souscription d'actions, à hauteur de 7 193 milliers d'euros.

3.5. Autres produits et charges :

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Gains sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	
Autres produits divers	726	5 089
Autres produits	752	5 089
Pertes nettes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		– 373
Autres charges diverses	– 1 173	– 350
Autres charges	– 1 173	– 723
Autres produits et charges nets	– 421	4 366

3.6. Impôts et taxes :

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Taxes d'aménagement du territoire	– 43 610	– 42 295
Taxe professionnelle	– 13 437	– 12 897
Redevance domaniale	– 15 588	– 15 258
Autres impôts et taxes	– 3 546	– 2 763
Impôt taxes	– 76 181	– 73 213

La taxe d'aménagement du territoire est un impôt calculé en fonction du nombre de kilomètres payants parcourus sur l'ensemble du réseau au cours de l'année. Elle est versée mensuellement et fait l'objet d'une régularisation en fin d'année. Le tarif de base de la taxe à l'aménagement du territoire applicable depuis le 1er janvier 2000 est de 6,86 € par millier de kilomètres parcourus.

La redevance domaniale ou redevance annuelle pour occupation du domaine public, instituée par l'article 1 du décret no 97-606 du 31 mai 1997 (codifié à l'article R. 122-27 du Code de la voirie routière), est assimilable à une taxe calculée en fonction du chiffre d'affaires du concessionnaire au titre de son activité de concessionnaire d'autoroutes sur le domaine public national et du nombre de kilomètres de voies exploitées au 31 décembre de l'année précédente. Elle est payée en juillet de chaque année pour la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

3.7. Dotations aux amortissements et aux provisions :

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	– 1 049	– 868
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles non renouvelables	– 106 054	– 99 856
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles renouvelables : couches de roulement	– 11 423	– 9 696
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles renouvelables : autres	– 14 231	– 14 866
Total des dotations aux amortissements	– 132 757	– 125 286
Autres dotations nettes aux provisions	409	1 012
Dotations aux amortissements et aux provisions	– 132 348	– 124 274

3.8. Résultats financiers :

3.8.1. Charges d'intérêt :

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Charges d'intérêt sur emprunts	– 142 926	– 142 501
Autres charges d'intérêt	– 692	
Total charges d'intérêt	– 143 618	– 142 501

3.8.2. Autres charges financières et autres produits financiers :

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Variation négative de juste valeur des actifs financiers et instruments dérivés	– 720	
Autres charges financières	– 1 653	– 1 184
Total autres charges financières (hors dette nette)	– 2 373	– 1 184
Variation positive de juste valeur des actifs financiers et instruments dérivés	3 658	206
Dividendes sociétés non consolidées	202	202
Autre produits financiers	4	22
Total autres produits financiers (hors dette nette)	3 864	429

3.9. Impôt sur les bénéfices. — L'impôt au 30 juin est calculé conformément à IAS 34 : il est établi à partir du taux effectif applicable au groupe estimé au 31 décembre 2005. Le taux ainsi retenu est de 38 % pour le groupe au 30 juin 2005 ; il était de 35,8 % au 30 juin 2004.

Cet alourdissement fiscal trouve son origine pour l'essentiel dans les charges non déductibles enregistrées sur le semestre (exemple : une partie du coût de l'offre d'actions aux salariés sous forme de décote).

3.10. Résultat par action et dividendes. — Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat dilué par actions s'identifie au résultat de base par actions.

	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004
Résultat net attribuable aux actionnaires pour le résultat de base par action	45 705	40 274
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaire en circulation	91 791 893	3 169 733
Résultat par action	0,49	12,71

Au cours du premier semestre 2005, le groupe a versé un montant de 138 907 000 € de dividendes à ses actionnaires, ce qui représente un montant de 1,50 € par action, suite aux décisions prises en assemblée générale ordinaire du 2 mars 2005.

3.11. Ecart d'acquisition. — L'écart d'acquisition d'un montant de 4 838 000 € constaté en 2004 provient de l'acquisition de Masternaut. L'ac-

tivité de Masternaut fait l'objet d'une comparaison avec la somme des flux futurs de trésorerie actualisés issus des dernières prévisions. Le coût moyen pondéré du capital utilisable pour actualiser les flux de trésorerie futurs a été fixé à 10 %. L'extrapolation des prévisions de la dernière année du plan à moyen terme (2008), projetée à l'infini, est déterminée en appliquant un taux de croissance de 5 %.

3.12. Immobilisations incorporelles :

Valeur brute (En milliers d'euros)	Au 01/01/04	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31/12/04
Logiciels acquis	13 269	2 202	– 69		15 402
Autres incorporels	1 114	159	– 393	493	1 403
Total	14 413	2 361	– 462	493	16 805

Valeur brute (En milliers d'euros)	Au 01/01/05	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 30/06/05
Logiciels acquis	15 402	473	– 137	– 536	15 202
Autres incorporels	1 403	1 337	– 92	536	3 184
Total	16 805	1 810	– 229		18 386

Amortissements (En milliers d'euros)	Au 01/01/04	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31/12/04
Logiciels acquis	– 8 217	– 1 627	54		– 9 790
Autres incorporels	– 821	– 215	393	– 320	– 963
Total	– 9 038	– 1 842	447	– 320	– 10 753

Amortissements (En milliers d'euros)	Au 01/01/05	Dotations	Reprises sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 30/06/05
Logiciels acquis	– 9 790	– 941	66		– 10 665
Autres incorporels	– 963	– 108	159		– 912
Total	– 10 753	– 1 049	225		– 11 577

3.13. Immobilisation corporelles :

Valeur brute (En milliers d'euros)	Au 01/01/04	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31/12/04
Immobilisation non renouvelables	7 581 854	158 785	– 103	– 2 875	7 737 661
Immobilisations renouvelables :					
Couches de roulement	206 522	26 079	– 8 044	2 875	227 432
Autres immobilisations	331 743	9 972	– 8 697	305	333 323
Sous-total	8 120 119	194 386	– 16 844	305	8 298 416
Subventions d'investissement	– 179 775	– 1 152			– 180 927
Total	7 940 344	193 684	– 16 844	305	8 117 489

Valeur brute (En milliers d'euros)	Au 01/01/05	Acquisitions	Cessions	Variations de périmètres et autres	Au 30/06/05
Immobilisation non renouvelables	7 737 661	27 988	– 191	– 30 629	7 734 829
Immobilisations renouvelables :					
Couches de roulement	227 432	16 163	– 3 941	13 472	253 126
Autres immobilisations	333 216	12 418	– 5 672	17 157	357 119
Sous-total	8 298 309	56 569	– 9 804	0	8 345 074
Subventions d'investissement	– 180 927	– 745			– 181 672
Total	8 117 382	55 824	– 9 804	0	8 163 402

Amortissements (En milliers d'euros)	Au 01/01/04	Dotations	Reprise sur cessions	Variations de périmètres et autres	Au 31/12/04
Immobilisation non renouvelables	– 2 266 820	– 205 038			– 2 471 858
Immobilisations renouvelables :					
Couches de roulement	– 80 091	– 19 948	8 022		– 92 017
Autres immobilisations	– 205 213	– 29 984	7 920	– 107	– 227 384
Sous-total	– 2 552 124	– 254 970	15 942	– 107	– 2 791 259
Reprises subventions	56 185	4 990			61 175
Total	– 2 495 939	– 249 980	15 942	– 107	– 2 730 084

Amortissements (En milliers d'euros)	Au 01/01/05	Dotations	Reprise sur cessions	Au 30/06/05
Immobilisation non renouvelables	– 2 471 858	– 108 564	3	– 2 580 419
Immobilisations renouvelables :				
Couches de roulement	– 92 017	– 11 423	3 940	– 99 500
Autres immobilisations	– 227 475	– 14 231	5 131	– 236 575
Sous-total	– 2 791 350	– 134 218	9 074	– 2 916 494
Reprises subventions	61 175	2 510		– 63 685
Total	– 2 730 175	– 131 708	9 074	– 2 852 809

3.14. Actifs financiers non courants et courants :

(En milliers d'euros)	30/06/05 non courants	30/06/05 courants	31/12/04 non courants	31/12/04 courants
Titres de participation non consolidés	2 639		712	
Avance Alis	33 142		29 555	
Créances rattachées aux participations non consolidées	398		309	
Autres prêts	2 794	39	1 568	10
Dépôts	71		36	
Instruments dérivés	13 954	2 814		2 218
Total	52 998	2 853	32 180	2 228

Les prêts consentis au titre de l'effort construction inclus dans la ligne « Autres prêts », pour un montant de 816 000 €, sont à échéance à 20 ans et ne portent pas intérêts. Ils ont été consentis dans le cadre de l'obligation légale faite aux employeurs de contribuer à l'effort construction. Le taux d'intérêt utilisé pour actualisé ces prêts s'élève à 4 %.

Sapn avait initialement reçu la concession de principe de l'autoroute A 28 entre Rouen et Alençon, qui a été finalement attribuée par l'Etat à la société Alis (Autoroute de liaison Seine-Sarthe) dont les principaux actionnaires sont le groupe Bouygues et Ixis, sous réserve d'assurer le remboursement à la société Sapn des frais et coûts qu'elle avait engagés. Aussi, la concession a-t-elle été reprise pour un montant global de 29,6 millions d'euros. Dans le cadre du remboursement ainsi exigé du nouveau concessionnaire par le concédant, Sapn est devenue actionnaire de la société Alis à partir de juin 2002, à hauteur de 8 % et une avance consolidable inscrite dans les comptes de la Sapn, devant être acquittée linéairement à partir de la mise en exploitation de l'A 28 et jusqu'en 2028.

L'instrument dérivé est un swap de taux et de change conclu par la Caisse nationale des autoroutes pour le compte de Sanef. Il a été considéré comme instrument dérivé autonome de sorte que l'évolution de sa valeur au cours de l'exercice affecte le compte de résultat.

Les titres de participation non consolidés concernent :

(En milliers d'euros)	Quote-part capital détenue	Coût d'acquisition 30/06/05	Coût d'acquisition 31/12/04
Soderane	99,4	15	15
Sonora	98,4	8	8
Centaure Pas de Calais	34	259	259
Centaure Normandie	49,9	343	343
Alis	19,67	1 930	3
Routalis	30	12	12
GIE Autoroutes Trafic	24	72	72
GIE SC Autoroutes			
Total titres de participation non consolidés		2 639	712

3.15. Clients et Autres créances :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Avances et acomptes versés sur commandes	471	324
Clients et comptes rattachés : péages	49 623	41 276
Clients et comptes rattachés : autres activités	18 053	30 785
Créances diverses dont paiement d'avance	30 553	42 558
Clients douteux	5 214	5 888
Provision pour dépréciation des créances clients	– 3 428	– 4 566
Total clients et autres créances	100 486	116 265

3.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Bons du Trésor et autres	42 737	99 982
Sicav	846 386	216 743
Equivalents de trésorerie	889 123	316 725
Disponibilités	26 214	18 984
Total trésorerie et équivalent trésorerie	915 337	335 709

Les équivalents de trésorerie sont évaluées en valeur de marché, ce qui représente une plus-value latente de 3 046 milliers d'euros par rapport à leur prix d'achat. (Aucune plus ou moins value au 30 juin 2004).

3.17. Capital et primes d'émission. — Le capital social de la société Sanef au 30 juin 2005 est fixé à 63 607 192 €, divisé en 91 791 893 actions d'une valeur nominale de 0,69295 € chacune. Toutes les actions donnent droit au paiement du dividende.

Début 2005, la société a fait l'objet d'une inscription à la cote des marchés financiers à l'occasion d'une augmentation de son capital.

(En milliers d'euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant du capital	Primes d'émission
A l'ouverture	3 169 733	15,24	48 322	
Assemblée général extraordinaire du 11 janvier 2005 (division du nominal de l'action par 22)	66 564 393	0 69295		
Assemblée général extraordinaire du 2 mars 2005 :				
1re augmentation de capital (PGG)	8 480 880	0 69295	5 877	341 839
2e augmentation de capital (OPO)	12 237 330	0 69295	8 480	481 013
Offre réservée aux salariés (ORS)	836 523	0 69295	580	26 189
« Greenshoe »	503 034	0 69295	348	20 276
Imputation des frais d'émission (nets d'impôts)				– 22 696
Coût de l'offre d'actions aux salariés				200
Au 30 juin 2005	91 791 893	0 69295	63 607	848 621

3.18. Provisions :

(En milliers d'euros)	Au 01/01/04	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice sans utilisation	Utilisation de l'exercice	Variation de périmètre et autres	Au 31/12/04
Litiges	1 660	119	– 15	– 750	22	1 036
Impôts	20 340					20 340
Avantages au personnel post emploi	10 203	6 339	– 153	– 165		16 224
Autres avantages au personnel à long terme	1 030	593		– 15		1 608
Autres	2 732	161	– 7	– 168	49	2 767
Total	35 965	7 212	– 175	– 1 098	71	41 975

En 2001, une analyse des documents fiscaux de la Sanef depuis son origine a fait apparaître que des charges activées dans les immobilisations ou d'autres postes de l'actif n'avaient pas été déduites fiscalement. Aussi, la déclaration fiscale de l'exercice 2000 tient-elle compte d'un ajustement des amortissements réputés différés (ARD) antérieurs de 114 M€, ce qui correspond à une régularisation d'impôt sur les sociétés de 41 542 000 K€ au taux de 36,43 %.

Un dossier a toutefois été constitué auprès de l'administration fiscale. Une différence d'interprétation a ainsi fait apparaître un risque de 55 835 milliers d'euros qui a été provisionné sur l'exercice 2002 au taux de 36,43 % soit un montant de 20 340 K€.

Depuis le 1er janvier, ce risque est devenu à échéance de moins d'un an : la provision devra en effet donnée lieu à une reprise à la clôture de l'exercice 2005.

(En milliers d'euros)	Au 01/01/05	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice sans utilisation	Utilisation de l'exercice	Variation de périmètre et autres	Au 30/06/05
Litiges	1 036	747		– 206	– 39	1 537
Impôts	20 340					20 340
Avantages au personnel post emploi	16 224	909		– 49	– 541	16 543
Autres avantages au personnel à long terme	1 608	57	– 1 000			665
Autres	2 767	13	– 60	– 22	39	2 737
Total	41 975	1 725	– 1 060	– 277	– 541	41 822

3.19. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi. — Ces avantages correspondent aux indemnités de fin de carrières, et pour certaines sociétés du groupe, à la participation aux frais de mutuelles des retraités.

(En milliers d'euros)	IFC	Mutuelles	Total
Au 1er janvier 2004	10 203		10 203
Entrée de périmètre			
Dotations de l'exercice	1 032	5 307	6 339
Utilisation	– 165		– 165
Reprise sans utilisation	– 153		– 153
Au 31 décembre 2004	10 917	5 307	16 224

La variation de la provision comptabilisée sur le premier semestre 2005 a été déterminée à partir d'une estimation de la charge prévisionnelle de l'exercice 2005.

3.20. Emprunts et dettes financières. — Emprunts et dettes financières non courants.

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Emprunts	4 246 025	4 351 315
Revalorisation liée à la mise en place de couverture de juste valeur	13 954	
Total des emprunts et dettes financières non courants	4 259 979	4 351 315

En 2004, les opérations de swap ayant été mises en place en fin d'exercice, leur valorisation de clôture n'a pas d'impact significatif.

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Emprunts	309 123	199 708
Avances des collectivités territoriales	762	1 334
Avances de l'Etat	17 318	17 318
Autres : dépôts et cautionnements reçus	15 554	14 653
Sous total	342 757	233 013
Intérêts courus	115 322	155 140
Total des emprunts et dettes financières courants	458 079	388 153

Les dépôts et cautionnements reçus correspondent principalement aux cautionnements reçus des porteurs de cartes. Ils sont restitués en cas de résiliation de l'abonnement et après remise de la carte. Ils sont assimilables à des dépôts à vue et de ce fait ne requièrent pas d'être actualisés.

Les dettes financières mentionnées ci-dessus sont remboursables dans les délais suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
L'année suivante	458 079	388 153
Au cours de la deuxième année	421 624	261 758
Au cours de la troisième année et jusqu'à la cinquième année comprise	1 158 006	1 053 749
Au delà de la cinquième année	2 680 349	3 035 808
Total	4 718 058	4 739 468

Les emprunts CNA par devises se présentent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Emprunts en euros	4 554 417	4 538 980
Emprunts en livres sterling	14 685	12 043
Total	4 569 102	4 551 023

La structure des taux des emprunts est la suivante :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Emprunts à taux fixes	4 262 756	4 245 857
Emprunts à taux variables	306 346	305 166
Total	4 569 102	4 551 023

La répartition des emprunts par tranche de taux d'intérêt effectif se présente comme suit :

(En milliers d'euros)	Tranche de taux effectif			Total
	De 3 à 5 %	De 5 à 7 %	Au-delà de 7 %	
Au 31 décembre 2004	607 522	2 920 282	1 023 219	4 551 023
Au 30 juin 2005	859 011	2 681 940	1 028 151	4 569 102

Et par échéance :

Années	Capital à moins d'un an	Capital entre 1 et 5 ans	Capital à plus de 5 ans restant à rembourser	Total
2 005	199 708			199 708
2 006	109 415	154 938		264 353
2 007		266 686		266 686
2 008		440 269		440 269
2 009		349 147		349 147
2 010		368 590	45 735	414 325
2 011			447 308	447 308
2 012			265 437	265 437
2 013			401 247	401 247
2 014			333 236	333 236
2 015			325 344	325 344
2 016			300 542	300 542
2 017			312 477	312 477
2 018			249 023	249 023
Total au 30 juin 2005	309 123	1 579 630	2 680 349	4 569 102
Total au 31 décembre 2004	199 708	1 315 507	3 035 808	4 551 023

3.21. Fournisseurs et autres dettes :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Avances et acomptes reçus sur commandes	864	773
Fournisseurs	19 959	22 076
Dettes fiscales et sociales	79 784	284 510
Dettes sur immobilisations	65 269	52 600
Produits constatés d'avance	35 795	38 532
Autres dettes	12 892	11 407
Total fournisseurs et autres dettes	214 563	409 898

Au 31 décembre 2004, les dettes fiscales et sociales intègrent un montant 213 269 milliers d'euros correspondant à l'imputation, par le groupe, d'un crédit de TVA dont il s'estimait titulaire. Le 21 janvier 2005, cette dette née de cette imputation de crédit de T.V.A. a été remboursée.

3.22. Actifs et passifs éventuels. — La société mère fait l'objet d'un contrôle fiscal pour lequel un avis de vérification a été reçu le 16 juin 2005.

Conformément aux disposition de la loi No 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures. Les charges sont comptabilisées à ce titre lors de l'accord entre l'employeur et le salarié sur le type de formation.

Par ailleurs, les sociétés du groupe sont partie à un certain nombre de litiges dans le cours normal de leurs activités. Sanef considère qu'au 30 juin 2005,

aucun de ces litiges n'est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son résultat opérationnel ou sur sa situation financière (en dehors des risques effectivement provisionnés dans les comptes).

Enfin, à la suite d'un recours devant le conseil d'état formé par diverses entreprises de transports routiers, le conseil a rendu une décision le 29 juin 2005 annulant la lettre du 15 janvier 2003 par laquelle le directeur de la législation fiscale a informé le président du Comité des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes de ce que les sociétés concessionnaires d'autoroutes ne sont pas fondées à délivrer des factures rectificatives faisant apparaître la taxe sur la valeur ajoutée acquittée par les usagers depuis le 1er janvier 1996 jusqu'au 1er janvier 2001.

Il résulte de cette décision que les sociétés concessionnaires d'autoroutes devraient désormais établir ces factures rectificatives lorsque les transporteurs en font la demande au titre des années 1996 à 2001.

En vertu de l'article 283-3 du code général des impôts, selon lequel toute personne qui mentionne la T.V.A. sur une facture est redevable de la taxe du seul fait de sa facturation, les sociétés pourraient ainsi devoir verser la taxe sur la valeur ajoutée mentionnée sur les factures rectificatives. La société, en liaison avec ses tutelles, étudie actuellement les conséquences financières pour la société de cet arrêt du Conseil d'état.

3.23. Risque de change. — Le groupe Sanef opère essentiellement dans les pays de la zone euro et principalement en France. Il ne supporte pratiquement aucun risque de change sur les transactions qu'il effectue.

3.24. Risque de taux. — Le financement externe du groupe est libellé exclusivement en euros et est assuré principalement à taux fixe : il n'encourt pas de risque significatif de hausse des taux d'intérêt. Toute fois la société a variabilisé une partie de sa position en taux fixe grâce à des swaps de taux d'intérêt. Les instruments dérivés sont comptabilisés en tant qu'instruments de couverture, les flux d'intérêts produits par ces instruments étant enregistrés simultanément aux flux d'intérêts produits par les emprunts sous-jacents.

3.25. Transactions avec les parties liées. — Les principaux tiers ayant une position privilégiée vis-à-vis de Sanef sont :

— l'Etat, le principal actionnaire de la société ;

— La Caisse nationale des autoroutes, établissement public à caractère administratif ;

— Les autres sociétés concessionnaires d'autoroute, qui sont comme Sanef contrôlées par l'Etat.

La principale relation avec l'Etat est constituée par le contrat de concession et son cahier des charges. Les principales ressources de financement à long terme du groupe résultent des emprunts qu'il souscrit auprès de la Caisse nationale des autoroutes.

Les relations avec les autres sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes sont limitées à un accord conclu avec APRR dont le réseau autoroutier est lié à Sanef, cet accord définissant les modalités de perception et de reversement des péages par l'une pour le compte de l'autre.

Un accord de réciprocité concernant l'abonnement au télépéage « Liber-T » a également été mis en place pour rétrocéder les péages pour le compte des autres sociétés d'autoroute.

3.26. Engagements hors bilan :

a) Engagements donnés :

— Engagement 1 % paysage : Dans le cadre de la politique gouvernementale du 1 % paysage et développement, pour les sections à construire ou en cours de construction, le groupe contribue sous réserve d'une participation des collectivités locales concernées à hauteur d'un même montant, aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant.

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Engagement 1 % paysage	2 321	2 756
Total	2 321	2 756

Les dépenses dites du 1 % paysage s'inscrivent dans la politique définie par les pouvoirs publics dans une note du 12 décembre 1995 sur l'environnement et le développement économique des régions traversées par les autoroutes et grands itinéraires interrégionaux, et sont ainsi définies dans le cahier des charges de la concession :

« Pour les autoroutes à construire ou en cours de construction, la société concessionnaire contribue aux dépenses nécessaires à la bonne insertion de l'autoroute dans le paysage environnant, dans l'intérêt tant des habitants du voisinage que des usagers de l'autoroute y compris les dépenses d'entretien des aménagements paysagers ainsi réalisés. Ces dépenses peuvent éventuellement concerner des interventions en dehors de l'emprise concédée. Le montant des dépenses à la charge de la société concessionnaire ne pourra dépasser 0,5 % du coût des ouvrages, sous réserve que les collectivités publiques contribuent, dans les conditions précisées par l'Etat au financement de ces dépenses pour un même montant. » (article 12 10).

Pour pouvoir être utilement invoqué, l'exercice de ce droit par les collectivités publiques est cependant subordonné à l'inscription par décret des travaux autoroutiers prévus sur une liste ; la demande de subventions sur la base de cette liste rend les travaux en cause éligible au 1 % et créé alors un engagement de la société de participer aux aménagements qui seront effectués à ce titre.

— Engagements d'achat de complément de titres : Par un accord d'options croisées, Sanef s'est également engagée, au moment de l'acquisition de Masternaut, à acquérir le solde des actions détenues par les actionnaires minoritaires (soit 1 464 sur les 9 652 actions existantes), pour un prix dépendant des performances de la société. Le montant à verser (au plus tôt le 31 décembre 2006) sera ainsi compris entre 985 milliers d'euros et 1 941 milliers d'euros.

— Cautions données : Sanef a donné à un organisme bancaire deux cautions d'un montant global de 7 355 milliers d'euros en vue de l'exécution d'un équipement en Croatie.

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	2004
Intégration fiscale		149 435
Engagement 1 % paysage	2 321	2 756
Engagement de rachat de titres	1 941	3 641
Cautions données	16 061	7 355
Total	20 323	163 187

b) Engagements reçus : Les engagements reçus concernent pour partie des cautions bancaires sur marchés. Celles-ci sont mises en place par les entreprises de travaux, au titre de leur obligation de bonne fin des travaux ou prestations, commandés par le groupe. Ils incluent également les cautions bancaires reçues dans le cadre de certains abonnements au péage.

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Cautions bancaires	64 332	68 040
Total	64 332	68 040

c) Engagements sur travaux :

(En milliers d'euros)	30/06/05	31/12/04
Marchés travaux (signés et non engagés)	79 723	68 453
Total	79 723	68 453

d) Agrégats financiers faisant ressortir la performance des sociétés concessionnaires et des autres activités :

(En milliers d'euros)	Sanef	SAPN	Sous-total : sociétés concessionnaires	Autres	Groupe
CA	417 830	124 296	542 126	7 270	549 396
EBITDA (*)	276 091	77 877	353 968	692	354 660
Marge EBITDA (en %)	66,1	62,7	65,3	9,5	64,6
Résultat opérationnel (*)	187 071	34 718	221 789	522	222 311

(*) Hors éléments non récurrents.

L'EBITDA est constitué de la somme de résultat opérationnel hors éléments non récurrents et des amortissements et provisions.

Les éléments non récurrents du premier semestre 2005 sont constitués par les coûts liés à l'ORS (abondement et décote sur le prix des actions consenti aux salariés) soit 9 193 milliers d'euros et du coût de liquidation du GIE SC Autoroutes pour 2 800 milliers d'euros.

4. – Tableaux des impacts de la transition aux normes IFRS.

4.1. Tableaux des impacts de la transition au 1er janvier 2004 :

— Capitaux propres au 1er janvier 2004 :

(En milliers d'euros)	Capital	Réserves	Total
1er janvier 2004	48 322	337 396	385 718
Corrections sur engagements mutuelles		– 2 643	– 2 643
Total au 1er janvier 2004, en normes françaises	48 322	334 753	383 075
Retraitement IFRS :			
1) Annulation des amortissements de caducité sur les immobilisations concédées renouvelables		70 021	70 021
2) Effet de la norme IAS 39			1 729
Prêt 1 % construction		– 950	
Juste valeur d'un instruments dérivé		2 679	
3) Annulation des charges à étaler		– 72	– 72
4) Effet fiscal des ajustements 1) et 2) ci-dessus		– 24 704	– 24 704
Total des retraitements IFRS		46 974	46 974
Total au 1er janvier en normes IFRS	48 322	381 727	430 049

— Bilan au 1er janvier 2004 (actif) (en milliers d'euros) :

Actif	01/01/04 Règles françaises	Reclassements	Retraitements	01/01/04 Normes IFRS	
Ecart d'acquisition					Ecart d'acquisition
Immobilisations incorporelles	5 375			5 375	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles :				5 444 405	Immobilisations corporelles
Domaine concédé	7 991 587				
Amortissements	– 2 617 203		(1) 70 021		
		33 834	(2) – 950	32 884	Actifs financiers non courants
Immobilisations financières	33 834	– 33 834			
Total actif immobilisé	5 413 593	0	69 071	5 482 664	Total Actifs non courants
Stocks et en cours	6 018			6 018	Stocks
Clients et comptes rattachés	54 408			54 408	Clients et autres créances
Autres créances et comptes de régularisation	88 003	(4) – 14 548	(3) – 72	73 383	
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	145 137	– 145 137			
					Actifs financiers courants
		145 137		145 137	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Total actif circulant	293 566	– 14 548	– 72	278 946	Total actifs courants
Total de l'actif	5 707 159	– 14 548	68 999	5 761 610	Total de l'actif

(1) Annulation des amortissements de caducité.
(2) Actualisation effort à la construction.
(3) Annulation des charges à étaler.
(4) Reclassement des primes et frais d'émission d'emprunts en moins des emprunts.

— Bilan au 1er janvier 2004 (passif) (en milliers d'euros) :

Passif	01/01/04 Règles Françaises	Reclassements	Retraitements	01/01/04 Normes IFRS	
Capital	48 322			48 322	Capital primes d'émission
Réserves consolidées et résultat	334 753		46 974	381 727	Réserves consolidées et résultat
Capitaux propres (part du groupe)	383 075		(1) 46974	430 049	Capitaux propres (part du groupe)
Intérêts minoritaires					Intérêts minoritaires
					Total capitaux propres
Provisions pour risques et charges	38 609	– 38 609			
		34 217		34 217	Provisions non courantes
		(2) 4567739	(1) – 2 679	4 565 060	Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)
		133 812		133 812	Dette d'impôt différé
		4 735 768		4 733 089	Total dettes non courantes
		4 392		4 392	Provisions courantes
Emprunts et dettes financières	4 905 401	(3) – 4 576 647		328 754	Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)
					Fournisseurs et autres dettes
Fournisseurs et comptes rattachés	20 435			20 435	
Autres dettes et comptes de régularisation	359 639	(4) – 142 311	(1) 24704	242 032	
		2 859		2 859	Dette d'impôt exigible
		4 711 707		598 472	Total dettes courantes
Total du passif	5 707 159	– 14 548	68 999	5 761 610	Total du passif

(1) Voir impact de la transition aux normes IFRS sur les capitaux propres au 1er janvier 2004.
(2) Reclassement des dettes et emprunts (partie supérieure à un an) et des primes et frais d'émission d'emprunts.
(3) Reclassement des dettes et emprunts, partie à plus d'un an : restent en dettes « courantes » la partie à moins d'un an des emprunts, les intérêts courus et les dépôts reçus.
(4) Reclassement des impôts différés passifs, des primes de remboursement des emprunts et de la dette d'impôt sur les bénéfices.

4.2. Tableaux des impacts de la transition au 31 décembre 2004 :
— Capitaux propres au 31 décembre 2004 :

(En milliers d'euros)	Capital	Réserves	Résultat 2004 (part du groupe)	Total (part du groupe)
1er janvier 2004	48 322	337 396		385 718
Distribution de dividendes		– 16 737		– 16 737
Corrections sur engagement mutuelle		– 2 643		– 2 643
Résultat 2004			97 269	97 269
Total au 31 décembre 2004 en règles françaises	48 322	318 016	97 269	463 607
Retraitement IFRS :				
1) Annulation des amortissements de caducité sur les immobilisations concédées renouvelables		70 021	1 183	71 204
Annulation des charges à étaler		– 72	23	– 49
2) Effet de la norme IAS 39 :				
Prêt 1 % construction		– 950	23	– 927
Juste valeur d'instruments dérivés		2 679	– 461	2 218
3) Annulation de l'amortissement de l'écart d'acquisition de Masternaut		121	121	
4) Effet fiscal des ajustements 1) et 2) ci-dessus		– 24 704	– 256	– 24 960
Total au 31 décembre 2004 en normes IFRS	48 322	364 990	97 902	511 214

— Bilan au 31 decembre 2004 (actif) (en milliers d'euros) :

Actif	31/12/04 Règles françaises	Reclassements	Retraitements	31/12/04 Normes IFRS	
Ecart d'acquisition	4 717		(1) 121	4 838	Ecart d'acquisition
Immobilisations incorporelles	6 052			6 052	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles :				5 387 405	Immobilisations corporelles
Domaine concédé	8 117 382				
Amortissements	– 2 801 181		(2) – 71 204		
					Actifs financiers non courants
Immobilisations financières	33 117	– 10	(3) – 927	32 180	
Total actif immobilisé	5 360 087	– 10	70 398	5 430 475	Total actifs non courants
Stocks et en cours	7 361			7 361	Stocks
Clients et comptes rattachés	73 382	(6) 42 883		116 265	Clients et autres créances
Autres créances et comptes de régularisation	55 114	(6) – 55 065	(4) – 49		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	335 709				
		10	(5) 2218	2 228	Actifs financiers courants
				335 709	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Total actifs circulant	471 566	– 12 172	2 169	461 563	Total actifs courants
Total de l'actif	5 831 653	(6) – 12 182	72 567	5 892 038	Total de l'actif

(1) Annulation de l'amortissement de dépréciation sur écart d'acquisition.
(2) Annulation de l'amortissement de caducité sur immobilisations renouvelables du domaine concédé.
(3) Actualisation des prêts 1 % à la construction.
(4) Annulation solde des charges à étaler.
(5) Juste valeur instrument dérivé.
(6) Reclassement des autres créances et comptes de régularisation en clients et autres créances à l'exception des frais d'émission et primes d'émission d'emprunts transférés au passif.

— Bilan au 31 décembre 2004 (passif) (en milliers d'euros) :

Passif	31/12/04 Règles françaises	Reclassements	Retraitements	31/12/04 Normes IFRS	
Capital	48 322			48 322	Capital
					Primes d'émission
Réserves consolidées et résultat	415 285		47 607	462 892	Réserves consolidées et résultat
Capitaux propres (part du groupe)	463 607		47 607	511 214	Capitaux propres (part du groupe)
Intérêts minoritaires	139			139	Intérêts minoritaires
				511 353	Total capitaux propres
Provisions pour risques et charges	41 975	– 41 975			
		17 832		17 832	Provisions non courantes
		(8) 4 351 315		4 351 315	Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)
		(9) 124 025		124 025	Impôts différés
		4 493 172		4 493 173	Total dettes non courantes
		24 143		24 143	Provisions courantes
Emprunts et dettes financières	4 746 698	(8) – 4 358 545		388 153	Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)
		(9) 409 898		409 898	Fournisseurs et autres dettes
Fournisseurs et comptes rattachés	22 076	(9) – 22 076			
Autres dettes et comptes de régularisation	557 158	(9) – 557 158			
		(9) 40 359	(7) 24 960	65 319	Impôt sur les bénéfices
		– 4 463 379	24 960	887 513	Total dettes courantes
Total du passif	5 831 653	– 12 182	72 567	5 892 038	Total du passif

(7) Impact fiscal des retraitements.
(8) Reclassement de la partie à plus d'un an des emprunts en non courants.
(9) Reclassement des fournisseurs autres dettes et comptes de régularisation en fournisseurs et autres dettes pour 409 898 et en impôts social pour 40 359 et différé pour 124 025.

— Compte de résultat de l'exercice 2004 :

(En milliers d'euros)	Règles françaises	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS	
Chiffres d'affaires	1 055 883			1 055 883	Chiffres d'affaires
Charges d'exploitation	– 635 048			– 630 889	Charges opérationnelles
Achats et charges externes	– 132 362	(1) 35590		– 96 772	Achats et charges externes
Charges de personnel	– 138 542	(2) 4715		– 133 827	Charges de personne
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	11 670	(3) – 6 506		5 164	Autres produits et charges (nets)
Impôts et taxes	– 122 100	(1) – 30 846		– 152 946	Impôts et taxes
Dotations aux amortissements et aux provisions	– 253 714		(4) 1206	– 252 508	Dotations aux amortissements et aux provisions
Résultat d'exploitation	420 835	2 953	1 206	424 994	Bénéfices opérationnel
				– 284 186	Charges d'intérêts
				7 632	Produits d'intérêts
			(5) – 461	– 2 829	Autres charges financières
			(6) 23	425	Autres produits financiers
Résultat financier	– 279 525	1 005	– 438	– 278 958	
Résultat courant des entreprises intégrées	141 310				

(En milliers d'euros)	Règles françaises	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS	
Résultat exceptionnel	3 958	(7) – 3 958			
				146 036	Bénéfice avant impôt
Impôt sur les résultats	– 47 857		(8) – 256	– 48 113	Impôt sur les résultats
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	– 121		121		
Résultat net de l'ensemble consolidé	97 290	0	633	97 923	Bénéfice net de l'exercice
Intérêts minoritaires	21			21	Dont part des minoritaires
Résultat net (part du groupe)	97 269	0	633	97 902	Dont part du groupe
Résultat par action (en euros)	31			31	
Nombre moyen d'actions	3 169 733			3 169 733	
Résultat dilué par action (en euros)	31			31	
Nombre moyen d'actions diluées	3 169 733			3 169 733	

(1) Reclassement de la redevance domaniale en impôts et taxes.
(2) Reclassement par compensation sur la production immobilisée.
(3) Se décompose :
Compensation de la production immobilisée et de remboursements d'assurance avec charges correspondantes (frais de personnel et achats et charges externes) : – 9 589 ;
Pertes nettes provisions dépréciation créances rattachées à des participations non consolidées : – 323 ;
Autres produits et charges sur opérations de gestion comptabilisés en charges et produits exceptionnels : 3 626 ;
Plus et moins-values sur cession – 220.
(4) Annulation dotation exercice (en normes françaises) :
Amortissements de caducité sur les immobilisations renouvelables : 1 183 ;
Amortissements des charges à étaler : 23.
(5) Variation juste valeur instrument dérivé sur emprunts.
(6) Variation valeur actuelle prêts à la construction.
(7) Reclassement des éléments du résultat exceptionnel dans le résultat opérationnel.
(8) Impact fiscal des retraitements de transition.

4.3. Tableaux des impacts de la transition au 30 juin 2004 :
— Capitaux propres au 30 juin 2004 :

(En milliers d'euros)	Capital	Réserves	Résultat 06/04	Total
1er janvier 2004	48 322	337 396		385 718
Distribution de dividendes		– 16 737		– 16 737
Corrections sur engagements mutuelle :				
Par réserves		– 2 643		– 2 643
Par résultat			– 642	– 642
Résultat juin 2004			40 417	40 417
Total au 30 juin 2004 en règles françaises	48 322	318 016	39 775	406 113
Retraitements IFRS :				
1) Annulation des amortissements de caducité sur les immobilisations concédées renouvelables		70 021	520	70 541
Annulation des charges à étaler		– 72	12	60
2) Effet de la norme IAS 39 :				
Prêt 1 % construction		– 950	7	– 943
Juste valeur d'instruments dérivés		2 679	216	2 895
3) Effet fiscal des ajustements 1) et 2) ci-dessus		– 24 704	– 256	– 24 960
Total au 30 juin 2004 en normes IFRS	48 322	364 990	40 274	453 586

— Bilan au 30 juin 2004 (actif) (en milliers d'euros) :

Actif	30/06/04 Règles françaises	Reclassements	Retraitements	30/06/04 Normes IFRS	
Ecart d'acquisition	4 838			4 838	Ecart d'acquisition
Immobilisations incorporelles	5 523			5 523	Immobilisations incorporelles
Immobilisations corporelles :				5 406 335	Immobilisations corporelles
Domaine concédé	8 012 465				
Amortissements	– 2 676 671		(1) 7054		
		34 417	(2) – 943	33 474	Actifs financiers non courants
Immobilisations financières	34 417	– 34 417			
Total actif immobilisé	5 380 572		69 598	5 450 170	Total actifs non courants
Stocks et en cours	6 036			6 036	Stocks
Clients et comptes rattachés	91 676	23 133		114 809	Clients et autres créances
Autres créances et comptes de régularisation	36 558	– 36 498	(3) – 60		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	211 184				
			2 895	2 895	Actifs financiers courants
				211 184	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Total actifs circulant	345 454	– 13 365	– 2 835	334 924	Total actifs courants
Total de l'actif	5 726 026	– 13 365	72 433	5 785 094	Total de l'actif

(1) Annulation de l'amortissement de caducité sur immobilisations renouvelables du domaine concédé.
(2) Actualisation des prêts 1 % à la construction.
(3) Annulation solde des charges à étaler.

— Bilan au 30 juin 2004 (passif) (en milliers d'euros) :

Passif	30/06/04 Règles françaises	Reclassements	Retraitements	30/06/04 Normes IFRS	
Capital	48 322			48 322	Capital
					Primes d'émission
Réserves consolidées et résultat	357 791		47 472	405 263	Réserves consolidées et résultat
Capitaux propres (part du groupe)	406 113		47 473	453 586	Capitaux propres (part du groupe)
Intérêts minoritaires	118			118	Intérêts minoritaires
				453 704	Total capitaux propres
Provisions pour risques et charges	38 576	– 38 576			
		34 804		34 804	Provisions non courantes
		4 568 755		4 568 755	Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)
		133 915	(5) – 21	133 894	Dette d'impôt différé
		4 737 474	– 21	4 737 453	Total dettes non courantes
		3 772		3 772	Provisions courantes
Emprunts et dettes financières	4 771 115	– 4 576 824		19 4291	Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)
		354 906		354 907	Fournisseurs et autres dettes
Fournisseurs et comptes rattachés	18 948	– 18 948			
Autres dettes et comptes de régularisation	491 155	– 491 155			
		15 986	(6) 24 981	40 967	Dette d'impôt exigible
	5 281 218	– 4 712 263	24 981	593 937	Total dettes courantes
Total du passif	5 726 026	– 13 365	72 433	5 785 094	Total du passif

(4) Juste valeur instrument dérivé.
(5) Annulation du solde des impôts différés sur charges à étaler.
(6) Impact fiscal des retraitements.

— Compte de résultat du premier semestre 2004 :

(En milliers d'euros)	Règles françaises	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS	
Chiffres d'affaires	506 303			506 303	Chiffres d'affaires
Charges d'exploitation	– 307 341			– 303 704	Charges opérationnelles
Achats et charges externes	– 62 658	(1) 17 871		– 44 787	Achats et charges externes
Charges de personnel	– 68 249	(2) 3095	– 642	– 65 796	Charges de personne
Autres produits et charges (nets) d'exploitation	6 904	(3) – 2 538		4 366	Autres produits et charges (nets)
Impôts et taxes	– 57 955	(4) – 15 258		– 73 213	Impôts et taxes
Dotations aux amortissements et aux provisions	– 125 383	577	(5) 532	– 124 274	Dotations aux amortissements et aux provisions
Résultat d'exploitation	198 962	3 747	– 110	202 599	Bénéfices opérationnel
				– 142 501	Charges d'intérêts
				3 413	Produits d'intérêts
				– 1 184	Autres charges financières
			(6) 223	429	Autres produits financiers
Résultat financier	– 140 066		223	– 139 843	
Résultat courant des entreprises intégrées				62 756	
Résultat exceptionnel	3 747	(7) – 3 747			
					Bénéfice avant impôt
Impôt sur les résultats	– 22 226		(8)– 256	– 22 482	Impôt sur les résultats
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition					
Résultat net de l'ensemble consolidé	40 417		– 143	40 274	Bénéfice net de l'exercice
Intérêts minoritaires					Dont part des minoritaires
Résultat net (part du groupe)	40 417		– 143	40 274	Dont part du groupe
Résultat par action (en euros)					
Nombre moyen d'actions					
Résultat dilué par action (en euros)					
Nombre moyen d'actions diluées					

(1) Reclassement de la redevance domaniale en impôts et taxes.
(2) Reclassement par compensation sur la production immobilisée.
(3) Se décompose :
Compensation de la production immobilisée et de remboursements d'assurance avec charges correspondantes (frais de personnel et achats et charges externes) : (5 708) ;
Moins-value nette cession éléments de l'actif immobilisé : (373) ;
Autres produits et charges sur opérations de gestion comptabilisés en charges et produits exceptionnels : 3 543 ;
(4) Annulation dotation exercice (en normes françaises) :
Amortissements de caducité sur les immobilisations renouvelables : 520 ;
Amortissements des charges à étaler : 12.
(5) Variation juste valeur instrument dérivé sur emprunts.
(6) Variation valeur actuelle prêts à la construction.
(7) Reclassement des éléments du résultat exceptionnel dans le résultat opérationnel.
(8) Impact fiscal des retraitements de transition.

97964